

Merci pour votre soutien





familles sans toit, les accompagne, et assure le paiement du loyer le temps pour elles de retrouver leur autonomie.



## **COMMENT CA MARCHE?**

100 adhérents pour loger une famille

Pour être membre, vous devez vous engager pour **deux ans** à verser au moins 5 €/ mois ou 60 €/an.



## RÉDUCTION FISCALE

Le don à 100 pour 1 du Cher ouvre droit à **réduction fiscale** (articles 200 et 238 bis du code général des impôts).

## **POUR PARTICIPER**

- Adhésion sur notre site : www.100pour1-du-cher.fr
- ou retournez le bulletin d'engagement ci-contre à :

100 pour 1 du Cher Domaine du Verniller 18570 La Chapelle Saint-Ursin

Une démarche citoyenne à l'initiative d'**Emmaüs du Cher**.





## **BULLETIN D'ENGAGEMENT**

(Bulletin valant adhésion à l'association) Je deviens l'un des 100 pour 1. Je refuse que des familles avec enfants, françaises ou étrangères, avec ou sans papiers restent sans toit. Famille Groupe M. □ Mme □ Nom \_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_ Adresse postale Courriel \_ \_ \_ \_ \_ \_ Téléphone Je m'engage sur 2 ans, à verser 5€ par mois minimum. ☐ Par virement bancaire régulier à compter du ..... Je décide de verser ...... € ☐ Par mois ☐ Par trimestre ☐ Par an ☐ Par chèque À l'ordre de «100 pour 1 du Cher» le décide de verser ...... €  $\square$  Pour 1 an  $\square$  Pour 2 ans

Pour les chèques :

À l'ordre de « 100 pour 1 du Cher »

Pour les virements :

IBAN: FR76 1450 5000 0108 0022 6345 981

BIC: CEPAFRPP450

Date et signature